

## JUSTICE

## L'intarissable grogne dans les tribunaux

Voilà deux semaines que, chaque jour à 13 h 15, les greffiers et personnels administratifs du palais de justice battent le pavé. À l'intérieur de l'édifice, les portes des bureaux portent la marque d'un mécontentement parti "de la base" et qui gagne toutes les juridictions de France : des petits dessins sont affichés avec ce slogan "Justice en colère".

C'est le projet "Justice au XXI<sup>e</sup> siècle" qui a suscité cette explosion de grogne. L'idée de la chancellerie est de créer une juridiction unique de première instance, regroupant le tribunal d'instance, le tribunal de grande instance et le conseil des prud'hommes. Souci de simplification et de clarté pour le justiciable, plaide la Chancellerie, "économies d'échelles et mutualisation de moyens", redoutent les personnels de justice dont "la conscience professionnelle et le souci du service public empêchent que le système n'explose". "Le greffier mais aussi les fonctionnaires de justice réalisent des tâches qu'ils ne sont pas cen-

sés faire, tout cela sans revalorisation indiciaire ni statutaire", dénonce une manifestante. Les multiples projets en débat font redouter qu'un poids supérieur ne pèse sur ces personnels comme l'enregistrement des divorces par consentement mutuel.

Alors que "tout ne tient qu'avec des élastiques, que le travail se fait à flux tendu", ces menaces de charges nouvelles - sous l'appellation de greffier juridictionnel - font aussi redouter des exigences de mobilités statutaires et géographiques au sein des différents lieux d'un même tribunal départemental.

Des négociations ont lieu cet après-midi à la Chancellerie avec les représentants des syndicats venus au soutien de ce mouvement spontané. Et qui ne prend pas le nom de grève mais celui de trêve, les manifestations quotidiennes étant suivies sur le temps de pause du midi. Les représentants du Syndicat de la Magistrature et de l'Union Syndicale des Magistrats soutiennent le mouvement.

L.L.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL Fusillade d'une boîte de nuit : relaxe générale

La 7<sup>e</sup> chambre a relaxé Steve Fortin et Sébastien Marralle, 23 ans, contre lesquels avaient été requis huit et dix ans de prison. Les deux jeunes Marseillais étaient accusés, pour une histoire de filles, d'être revenus à 5 h 45 devant l'Amnésia, une discothèque de Carnoux et d'avoir, ce 24 novembre 2012, arrosé la façade à l'arme automatique. L'un des projectiles avait traversé une porte et allait se loger dans la hanche d'une employée en charge du vestiaire. Les avocats de la défense, le bâtonnier Erick Campana et M<sup>re</sup> Lucas Montagnier avaient pointé l'impossibilité matérielle, les faits ayant eu lieu à 5 h 45 alors que les téléphones portables des prévenus "bornaient" à Marseille à une distance leur empêchant de commettre les faits. Ils ont purgé un an de détention provisoire.

## Mort de Michel Bergas : 18 ans et un acquittement requis

ASSISES Le verdict est attendu aujourd'hui. Les accusés clament leur innocence

S'être comporté comme un coupable, ou un suspect tout au moins, suffit-il à édifier une culpabilité ? C'est le dilemme posé aux jurés de la cour d'assises d'Aix, auxquels font face Roland et François Dorso, jugés pour l'assassinat de Michel Bergas, prospère promoteur venellois. Drôle de duo, pattes d'eph<sup>e</sup> et veste en laine, tout droit sorti d'un vieux Verneuil. Avec des fulgurances que l'on aurait pu prêter à quelque célèbre dialoguiste. "Même si monsieur Bergas était un... salopard, j'ai été vraiment marqué par son décès", tente François Dorso, le père, 91 ans, qui aidait son fils à la boulangerie et dit s'adonner aujourd'hui... à la scie musicale. M<sup>re</sup> Dupond-Moretti lui vient en renfort : "Ce

"Même si Mr Bergas était un... salopard, j'ai été vraiment marqué par son décès" FRANÇOIS DORSO

n'est pas parce qu'on pense qu'un homme est un salopard, qu'on le tue!" Oui, les accusés ont bien pris des précautions à l'époque, mais "parce qu'on voulait pas être suspectés car nous, on n'a rien à voir avec ça".

Et pour ne pas enfile le costume, bien trop grand à les en croire, de suspects idéaux, voilà que ces deux-là ont veillé à ne pas parler au téléphone et se débarrasser de ce qui aurait pu les accabler. Pourquoi, comme le



Roland Dorso et son père François, 91 ans, contestent toute implication dans l'assassinat de Michel Bergas / PHOTO SOPHIE SPITERI

feront remarquer la présidente Jacqueline Faglin, les avocats des parties civiles et l'accusation, s'être débarrassé d'une arme ? François Dorso murmure que c'était une sorte de jouet, en plastique, "genre de brocante" qui ne marchait plus. Et que dans ce contexte, mieux valait la jeter... Tout comme il avait mieux valu déchiqueter dans le broyeur de l'Union des anciens combattants, l'agenda que François Dorso, ancien car-

tographe, avait scrupuleusement tenu en 2007. "Vous n'avez détruit que celui de 2007!", insiste l'avocat général Pierre Cortes. Pour ne pas éveiller de soupçons infondés ? Le vieux monsieur avait lui-même indiqué que figuraient des éléments qui auraient pu conduire, à tort, les gendarmes dans leur direction. Notamment cette réflexion, que Michel Bergas l'avait bien cherché. Car l'homme d'affaires

était loin de faire l'unanimité, à Venelles. "Les gendarmes ont exploré d'autres pistes et fermé toutes les portes, avant de s'attaquer aux Dorso", a plaidé M<sup>re</sup> Jean-Louis Keita, en partie civile pour l'épouse. Avant de lancer à la cour : "Ils mentent sur tout!" Les accusés avaient enjolivé leur relation avec Michel Bergas, le décrivant, pour Roland Dorso, comme un homme portant beau. Oubliant de mentionner des altercations au sujet, notamment, du montant du loyer de la boulangerie que Bergas voulait augmenter. "Vous l'avez vu étouffer financièrement d'autres commerçants à coups de loyers trop élevés", dit Pierre Cortes à Roland Dorso qui répète que son père et lui n'ont rien à voir avec cette affaire. Que s'il a demandé à son père et sa fille de se retrouver, discrètement, dans la forêt pour parler de tout ça, ce n'était pas pour faire concorder les versions, mais ordonner à sa fille d'arrêter de bavarder : "Les gens, ils défilent à la boulangerie! Ce n'était même plus la peine d'acheter le journal!"

Son père, qui se dit "plus près de la justice de Dieu que de celle des hommes", répète qu'ils n'y sont pour rien. Ce qu'a plaidé M<sup>re</sup> Dupond-Moretti, conseil de François Dorso, qui réclame l'acquittement. Comme l'a requis l'avocat général qui, hier soir, a demandé par ailleurs 18 ans de réclusion contre Roland Dorso, dont la défense s'exprime ce matin avec M<sup>re</sup> Béraud.

Séverine PARDINI-BATTESTI

## MAZARGUES

## Handicapé étouffé à la clinique : après la thèse criminelle, la piste accidentelle

Un handicapé tétraplégique victime d'une tentative d'homicide dans sa chambre ? L'hypothèse a vite pris corps lorsque le personnel soignant a retrouvé la victime, un homme de 59 ans, la tête enfoncée dans la housse de son oreiller. Très vite, au sein de la Maison d'accueil spécialisée (Mas) Les Kiwis, gérée par l'association la Chrysalide, traverse de la Seigneurie (9<sup>e</sup>), l'inquiétude est montée de plusieurs crans, les membres de l'établissement redoutant un acte criminel.

L'intervention d'un surveillant de nuit avait permis de sauver la vie du pensionnaire, à 4h10, hier matin, le dégagant de la taie d'oreiller. En état de choc et en détresse respiratoire, le handicapé avait été transféré en urgence à l'hôpital de la Conception, mais le pronostic vital n'était pas engagé.

## Pas de trace d'effraction

Entre-temps, la police a commencé à analyser les lieux, s'apparentant de plus en plus à une scène de crime. La Brigade

criminelle de la Sûreté départementale a même été saisie du dossier pour entamer les auditions et les investigations.

Mais en début d'après-midi, le scénario s'est précisé et l'éventualité d'un accident s'est presque imposée.

Aucune trace d'effraction n'a d'abord été constatée sur place et aucune personne étrangère à la clinique n'a été repérée. Mais c'est la victime elle-même qui a sans doute éteint les derniers doutes sur un possible acte criminel. Dans un communiqué,

l'association La Chrysalide indiquait hier soir que "la personne handicapée elle-même a confirmé la cause accidentelle, en affirmant que personne n'était entré dans sa chambre et qu'elle s'était elle-même coincé la tête dans la taie d'oreiller."

L'état mental du malade, qui ne communique que par des mouvements de tête, nécessite toutefois de recouper encore quelques informations avant que le parquet ne décide de classer définitivement le dossier.

Romain LUONGO

**13 AVRIL 2014**  
**LA COURSE**  
**DES 3 CHANCES**

**COURSE A PIED**  
**10KM**

**PARTENAIRES OFFICIELS**

**PARTENAIRES COURSE**

**GARANTIE**  
**Prix le plus bas**  
**CARREFOUR**

**ORIGINE NOUVELLE ZELANDE ET/OU AUSTRALIE**

**VALABLE AUJOURD'HUI VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 AVRIL**

**9<sup>€</sup> 90**  
Le kg

**Agneau : Tranche de gigot**  
En caissette.

**ORIGINE FRANCE**

**2<sup>€</sup>**  
Le kg

**Tomate ronde**  
Catégorie 1. Calibre 57+